



Convention relative à la compétition nationale 2025-2026

Entre

Basketball Belgium asbl, représentée par Monsieur Jean-Pierre Delchef, Président et Stefan Garaleas, Secrétaire-général ;

et

Monsieur/Madame _____, et Monsieur/Madame _____, tous deux

signataires du club _____ avec matricule _____ et donc

mandatés pour engager le club en vertu de l'article AD 63 (BVL) et PA 77 (AWBB) d'autre part,

il est convenu que le document « livre de compétition 2025-2026 » en ce compris ses annexes sera le seul document de compétition pour les compétitions nationales de la saison 2025-2026 et ce, toutefois, à l'exclusion des rencontres que la PBL (Pro Basketball League) organisera.

Les deux parties déclarent accepter toutes les dispositions du livre de compétition et s'engagent à les exécuter et /ou les respecter.

En outre, le club prend acte qu'il doit s'inscrire pour la compétition 2026-2027 au plus tard pour le 5 mai 2026 et que pour son inscription soit valable, il devra répondre aux conditions de licence.

Pour le **club**: _____

Matricule: _____

Signature: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Signature: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Pour **Basketball Belgium**

Signature: _____

Nom: Stefan Garaleas

Fonction: Secrétaire-général

Signature: _____

Nom: Jean-Pierre Delchef

Fonction: Président